



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Publié le : 06/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 04 mars 2026 à 17 heures 00

Question n°9

Adhésion du CCAS au Groupement régional d'appui au développement de la e-santé de Bourgogne Franche-Comté

Le Conseil d'Administration, convoqué le 25 février 2026, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon.

Administrateurs en exercice : 17

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Yves CHANSON / Madame Valéry GARCIA /
Monsieur José GOMES / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Agnès MARTIN /
Monsieur Alfred M'BONGO / Madame Claudine MAUGAIN / Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Hasni ALEM / Monsieur Bernard AVON / Monsieur Cyril DEVESA /
Monsieur Ludovic FAGAUT / Madame Nadia GARNIER / Madame Myriam LEMERCIER /
Monsieur Jean-Hugues ROUX / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à
Madame Sylvie WANLIN**

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20260304-D00200610-DE

Date de dépôt en Préfecture :

DÉLIBÉRATION

Incidence financière	
BP 2026 Budget Principal Dépenses transversales « 00100 » Nature 6281 – Concours divers	Montant prévu au BP 2026 : 21 500 € Montant de l'opération : 100 € par an pour l'adhésion

Résumé : Le Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé de Bourgogne Franche-Comté (GRADEs BFC) est un groupement d'intérêt public, chargé de l'accompagnement et de la mise en œuvre des projets numériques en lien avec la santé, sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté.

Le présent rapport a pour objet la signature par le CCAS d'une demande d'adhésion au GRADEs BFC, notamment dans l'objectif de mettre en place des messageries sécurisées de santé (MSS).

La Messagerie Sécurisée de Santé (MSS) constitue un espace d'échanges de confiance, au sein duquel les professionnels habilités à partager des données de santé, en ville, à l'hôpital ou dans les structures médico-sociales, peuvent communiquer par mail des données de santé de manière dématérialisée en toute sécurité.

Référence au Projet social 2022-2026 :

☐ Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

☐ Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »

☐ Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

☒ Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

☐ Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

☐ Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

☐ Sans objet

I – Le GRADEs BFC, un acteur majeur du numérique en santé

Le Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé de Bourgogne Franche-Comté (GRADEs BFC) est un groupement d'intérêt public chargé de l'accompagnement et de la mise en œuvre des projets e-santé sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté.

A ce titre, il œuvre pour la modernisation du système de santé, grâce à la transformation numérique dans les champs du sanitaire, du médico-social et du social.

Le GRADEs BFC est notamment chargé des actions de promotion, de déploiement et de maintien des usages d'un bouquet de services numériques régionaux en direction de l'ensemble des acteurs du système de santé régional.

Dans ce cadre, le GRADEs BFC conduit les projets de la stratégie régionale de e-santé que l'ARS lui confie, en particulier ceux relatifs au socle commun minimum de services numériques en santé.

Tous les établissements de santé publics ou privés, les établissements médico-sociaux, centres et pôles de santé, ainsi que les professionnels de santé médicaux ou paramédicaux et les professionnels apportant leur concours à la coordination des parcours de soins et de santé, peuvent devenir membres du GRADeS BFC.

Le CCAS de Besançon, qui travaille depuis plusieurs années à équiper ses services et établissements médico-sociaux du socle commun minimum de services numériques en santé, a donc tout intérêt à devenir membre du GRADeS BFC.

En effet, la qualité de membre du GRADeS BFC permet de collecter des informations privilégiées sur les démarches de déploiement et de promotion de l'usage numérique en santé en région.

Les membres du groupement bénéficient en outre des usages permis par les déploiements de services numériques opérés par le GRADeS BFC, ainsi que d'actions personnalisées de promotion et d'extension de ces usages dans leur périmètre propre.

L'adhésion au GRADeS BFC s'élève à 100 € net par année et implique la participation à l'assemblée générale du groupement, convoquée au moins une fois par an.

Le CCAS intégrera le collège des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

II – Le projet spécifique de mise en place de messageries sécurisées de santé (MSS)

Depuis plusieurs années, le CCAS s'attache à mettre en place, au sein de ses services et établissements médico-sociaux, le socle commun minimum de services numériques en santé dans le cadre de la première phase du Ségur du numérique (plan 2021-2025).

Le Ségur du numérique est un programme national à hauteur de 2 milliards d'euros, dont 630 millions d'euros sont fléchés pour le secteur médico-social et social afin d'accélérer la transformation numérique du secteur.

L'objectif stratégique de ce programme Ségur du numérique est de généraliser le partage fluide et sécurisé de données de santé entre professionnels et avec l'utilisateur pour mieux prévenir et mieux soigner :

- Développer les usages numériques pour faciliter le quotidien des professionnels.
- Décloisonner les secteurs sanitaire, hospitalier, ambulatoire et médico-sociaux en renforçant la coopération.
- Améliorer la qualité des soins et de l'accompagnement des usagers.

Parmi le socle commun minimum de services numériques en santé, la mise en place de messageries sécurisées de santé a pour objet de sécuriser et faciliter les échanges avec les usagers et entre les professionnels du secteur social et médico-social amenés à intervenir dans la prise en charge d'un usager.

La Messagerie Sécurisée de Santé (MSS) constitue un espace d'échanges de confiance au sein duquel les professionnels habilités à partager des données de santé, en ville, à l'hôpital ou dans les structures médico-sociales, peuvent communiquer par mail des données de santé de manière dématérialisée en toute sécurité. Cette messagerie facilite et sécurise les échanges interprofessionnels. Elle accélère également l'usage du numérique en santé, dans le respect du secret médical, cadre posé par la CNIL et le code de la santé publique.

Ces messageries permettent de protéger les données de santé des usagers et la responsabilité des professionnels.

Concrètement, cet outil s'adresse à tout professionnel transmettant par mail des données de santé nominatives, vers des destinataires extérieurs au CCAS, dans le cadre de la prise en charge d'un usager.

Après un premier recensement en interne, les services et établissements médico-sociaux du CCAS concernés sont les suivants : services de Soutien à domicile, Résidences autonomie, Maison des seniors, accueil de jour Escapade, Service Hébergement Logement Accompagné (SHLA), cellule de situations complexes du CLSM.

L'adhésion au GRADeS BFC permettra au CCAS de bénéficier d'un contrat MSS afin de déployer cet outil dans les établissements et services concernés.

En tant qu'opérateur de messagerie sécurisée de santé, le GRADeS BFC propose en effet à ses membres d'accéder à la plateforme MSSanté, à un ensemble de messageries sécurisées au sein d'un espace de confiance destiné aux professionnels, établissements habilités et patients.

La zone de confiance est sécurisée à plusieurs niveaux : contractualisation des parties prenantes, échanges chiffrés, hébergement des données sur plateforme du GRADeS BFC certifiée ISO et agréée Hébergeur de Données de Santé (HDS).

La plateforme MSSante du GRADeS BFC favorise l'interopérabilité et ainsi une communication possible entre tous les professionnels habilités, équipés d'une messagerie sécurisée de santé et ce, quel que soit leur outil de messagerie sécurisée de santé.

L'offre MSSanté du GRADeS BFC propose le coût unique annuel à 5 € net de taxe par adresse MSS, sur la base d'une facturation annuelle au réel incluant la personnalisation du nom de domaine.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

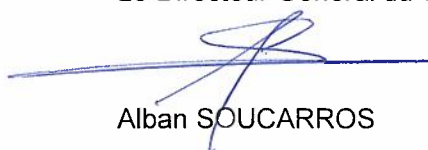
✓ Votent favorablement l'adhésion du CCAS au GRADeS BFC, groupement d'intérêt public, au sein du collège « Etablissements et services sociaux et médico-sociaux public »,

✓ Autorisent la Vice-présidente à réaliser les démarches nécessaires, dont la signature du bulletin d'adhésion au GRADeS BFC,

✓ Autorisent la Vice-présidente à représenter le CCAS, ou à donner son pouvoir spécifique à un mandataire dûment désigné, lors des assemblées générales du GRADeS BFC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.

Pour extrait conforme,
Le Directeur Général du CCAS,



Alban SOUCARROS